

PREMIER MINISTRE

MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE VIGILANCE
ET DE LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES

LE PRÉSIDENT

N° 196

Paris, le 21 mai 2008

Monsieur le Grand Maître,

A plusieurs reprises, nous nous sommes entretenus, dans les locaux de la MIVILUDES, des difficultés que votre organisation a rencontrées après qu'elle ait été citée dans le rapport N°1687 de la Commission d'Enquête parlementaire de 1999, présidée par Monsieur le Député J. GUYARD, sur le thème « Les sectes et l'argent ».

Au cours de ces conversations, je vous ai indiqué que pour ma part, en charge de la Présidence de la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives sectaires, je n'avais reçu aucune plainte concernant votre association ou ses membres dirigeants.

C'est donc bien volontiers que je vous confirme, par la présente, que nulle dérive de nature sectaire n'a été rapportée à la MIVILUDES, à l'encontre de l'Ancien et Mystique Ordre de la Rose Croix dont l'objet, aux termes des documents que vous m'avez remis, ressort comme étant d'inspiration culturelle, philosophique et ésotérique, sujets sur lesquels la République laïque s'interdit naturellement de porter quelque appréciation que ce soit, en vertu de la liberté absolue de pensée et de conscience dont jouissent tous les citoyens dans notre pays.

J'ai également pris connaissance avec intérêt des témoignages de soutien ou de reconnaissance que des personnalités de divers horizons vous ont adressés, tous documents allant dans le même sens que le présent courrier.

Veillez, agréer, Monsieur le Grand Maître, l'expression de ma considération la plus distinguée.



Jean-Michel ROULET
Préfet

Monsieur Serge TOUSSAINT
AMORC
Grand Maître
Château d'Omonville
27110 Le Tremblay